



31 mars 2020

(20-2589)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

<p>1. Membre notifiant: <u>ISRAËL</u></p> <p>Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):</p>
<p>2. Organisme responsable: <i>Israel WTO-TBT Enquiry Point</i> (Point d'information OMC d'Israël sur les OTC)</p> <p>Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:</p> <p><i>Israel WTO-TBT Enquiry Point</i> (Point d'information OMC d'Israël sur les OTC) <i>Ministry of Economy and Industry</i> (Ministère de l'économie et de l'industrie) Téléphone: + (972) 3 7347501 Courrier électronique: Yael.Friedgut@economy.gov.il</p>
<p>3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [X], 5.7.1 [], autres:</p>
<p>4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Émission de plomb et de cadmium d'articles en métal recouverts d'un émail vitrifié; (SH 6911, 6912); (ICS: 25.220.50, 67.250, 97.040.60)</p>
<p>5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: SI 1003 partie 2.2, <i>Release of lead and cadmium from ware in contact with food: Vitreous and porcelain enamelled metalware - Permissible limits</i> (Émission de plomb et de cadmium d'articles en contact avec les aliments: Articles en métal recouverts d'un émail vitrifié - Limites admissibles) (juin 2013) et son amendement 1 (mars 2019), 7 pages en anglais, 9 pages en hébreu</p>
<p>6. Teneur: Les exigences de la norme israélienne existante SI 1003 partie 2.2, portant sur les limites admissibles relatives à l'émission de plomb et de cadmium d'articles en métal recouverts d'un émail vitrifié, et de son amendement 1 (mars 2019) vont être déclarées obligatoires. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de normes obligatoires ayant pour objectif la protection de la santé des personnes.</p> <p>Cette norme reprend la norme internationale ISO 4531-2 - Première édition (01/10/98), avec quelques modifications dans la section en hébreu, y compris une nouvelle section 5 décrivant des exigences nationales relatives au marquage.</p>
<p>7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Information des consommateurs, étiquetage; protection de la santé ou de la sécurité des personnes</p>

8. Documents pertinents: <ul style="list-style-type: none">• Norme israélienne SI 1003 partie 2.2 (juin 2013)• Norme internationale ISO 4531-1 - Première édition (01/10/98)
9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer Date projetée pour l'entrée en vigueur: généralement 60 jours après la publication au Journal officiel d'Israël, section des avis gouvernementaux
10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification
11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/ISR/20_2267_00_x.pdf